

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE DEPLACEMENT DES ENTREPRISES

Entre :

La Communauté urbaine de Bordeaux domiciliée Esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur.....dûment habilité
par délibération n°en date du

et

.....domicilié....., représenté pardûment
habilité.

Conformément à la délibération n° 2012/.... du Conseil de Communauté du 25 mai
2012, concernant la participation financière de la CUB au titre des plans de mobilité
engagés par les employeurs.

PREAMBULE

.....
.....
.....

Il est évident que cette étude renforcera le besoin d'utiliser les transports en commun plutôt que la voiture, sans oublier le développement des modes doux et autres modes alternatifs à la voiture individuelle.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée telle que prévue à l'article 2 ci-dessous et de fixer le montant ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Article 2 – Définition de l'opération

L'opération projetée par le bénéficiaire porte sur une étude de plan de déplacement d'entreprises concernant salariés.

Cette étude pilotée par, permettra d'établir un constat sur l'accessibilité du site, d'identifier les pratiques de déplacement des salariés et leurs lieux de résidence et d'affiner les potentialités d'actions pouvant être déployées dans le cadre du PDE.

Article 3 – Participations financières

Le coût de l'étude mentionnée à l'article 2 s'élève à€ TTC. La CUB s'engage à prendre en charge ce coût à hauteur de€ TTC.

Le financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- une participation financière attendue de la Région et de l'ADEME à hauteur de% du coût de l'opération, soit€ TTC
- une participation financière attendue de la CCI de Bordeaux à hauteur de% du coût de l'opération, soit€ TTC
- une participation financière attendue de la communauté urbaine à hauteur de% du coût de l'opération, soit€ TTC

Par ailleurs,prend à sa charge€ TTC du coût de l'étude.

Article 4 – Nature et montant

L'aide financière apportée par la Communauté urbaine représente environ% du montant de la dépense hors taxes, soit€ TTC. Cette aide ne pourra pas être réévaluée. Si le coût total de l'opération s'avérait être inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait réduite au prorata du coût réel de ladite opération.

Article 5 – Conditions de paiement

Le paiement de la somme due au titre de la présente convention s'effectuera en deux versements : un premier versement de TTC (correspondant à 80% de la participation) lors de la signature de la convention, le solde intervenant à la réception des documents suivants :

- une copie de l'étude PDE réalisée par le prestataire désigné par.....,
- une note de commentaire expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses,
- le compte rendu financier de l'action conformément à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (voir annexe 1)
- les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...)

Article 6 – Durée et conditions de résiliation

La présente convention prendra effet à la date de sa signature et s'achèvera à la réception de tous les documents mentionnés à l'article 5. Toutefois, les éléments nécessaires au paiement du solde, précisés à l'article 5 ci dessus, devront parvenir à la Communauté au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de la réalisation de l'étude. A défaut,sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention.

Article 7 – Contrôle et évaluation des résultats

.....s'engage à :

- venir présenter sur simple demande de la Communauté urbaine, devant les membres des commissions compétentes, le bilan des actions réalisées dans le cadre de l'étude,
- faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions,
- faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la CUB ses statuts actualisés.

Article 8 – Clause de publicité

.....s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Article 9 – Compétence juridique

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Bordeaux, le

**Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,
Le président,**

**Pour,
.....,**

Vincent FELTESSE

.....

ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réalisé	%	PRODUITS	Prévu	Réalisé	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 Achat Prestations de services Achats matières et fournitures 61 Services extérieurs Locations immobilières et mobilières Entretien et réparation Assurance Documentation Divers 62 Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions Services bancaires, autres 63 Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes 64-Charges de personnel Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel 65 Autres charges de gestion courante 66 Charges financières 67 Charges exceptionnelles 68 Dotation aux amortissements				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises 74 Subventions Etat Région Département Cub Communes Organismes sociaux Fonds européens CNASEA (emplois aidés) Autres aides, dons ou subventions affectées 75-Autres produits de gestion courante 76 Produits financiers 78 Reports Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement Frais financiers Autres							
TOTAL DES CHARGES				TOTAL DES PRODUITS			
86 Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole				87 Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature			
TOTAL				TOTAL			

Annexe 1 au compte rendu financier

Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?

Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)

Annexe 2 au compte rendu financier

Quelles ont été les actions entreprises ?

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Je soussigné(e), (nom et prénom) ..

représentant(e) légal(e) de l'association,

certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :